



 Ville de
ANSLE-LES-FONTAINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Réunion n°5 du **CONSEIL MUNICIPAL** **Mansle-les-Fontaines**

(Article L 121-10 du Code des Communes)

Le Conseil Municipal se réunira, **Salle Louis Léaud - Hôtel de Ville de Mansle** - 16230 MANSLE-LES-FONTAINES le **Mercredi 25 septembre 2024 à 19 h 00.**

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

1/ VOIRIE COMMUNALE

- Proposition de déclassement d'une voie communale en chemin rural à Fontclaireau.
- Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale de Fontclaireau.
- Convention de servitudes avec ENEDIS pour passage de câble électrique souterrain 20 000 Volts et raccordement au poste électrique du Square Jean Bouillon (Doc 1).

2/ PERSONNEL COMMUNAL

- Création d'un poste à Temps Complet en CDD d'une durée de 6 mois à compter du 1er novembre 2024,
- Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG de la Charente (Doc 2)

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur les travaux :
 - Tranche 3 - Aménagement de bourg (Rue Martin, Place du 8 Mai 1945, Place de la Résistance),
 - Aménagement du Parking de l'Eglise de Fontclaireau,
- Rentrée scolaire 2024 (point sur les effectifs)
- Saison 2024 Camping municipal
- Divers

Affiché, le 20/09/2024

Le Maire, Christian CROIZARD

